AVIS PUBLIC

Avis public d'entrée en vigueur du règlement # 415-23 modifiant le règlement de lotissement # 296-07

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, que le règlement intitulé « Règlement # 415-23 modifiant le règlement de lotissement # 296-07 » a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 11 septembre 2023
- Adoption du projet de règlement : 11 septembre 2023
- Assemblée publique de consultation : 2 octobre 2023
- Adoption du règlement : 2 octobre 2023
- Délivrance du certificat de conformité numéro 2023-1183-SteV-47-RLM de la MRC de Pierre-De Saurel : 12 octobre 2023

Ce règlement a pour objet de modifier la définition du terme « Largeur de lot » afin d'y inclure une disposition permettant de diminuer la largeur minimale d'un lot jusqu'à un maximum de 50% pour les terrains situés à l'intérieur ou à l'extérieur d'une courbe de rue ou vis-à-vis un rond de virage d'une rue sans issue.

Ce règlement est déposé au bureau municipal situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi entre 8h00 et 16h30.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 octobre 2023.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 18 octobre 2023.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière